

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2023

mis en ligne le 26/06/2023

CM20230619-14

TRAVAUX

Réhabilitation de l'ancien Casino situé boulevard de la Corniche – Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 autorisant M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre,
- VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 juin 2023,

La Commune a engagé le projet de réhabilitation de l'ancien casino de Thonon-les-Bains pour lui permettre de retrouver son aspect du début du XXème siècle et de créer un lieu polyvalent d'accueil avec salon de thé, salle multi activités, salles d'exposition culturelle et salle de réunion.

Par délibération du 22 novembre 2021, M. le Maire a été autorisé, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres réunie le 15 novembre 2021, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises RL & ASSOCIES (69006 LYON) / INGENIERIE CONSTRUCTION (42000 SAINT ETIENNE) / THERMI FLUIDES (01350 CULOZ) / LASA (69003 LYON) / INGENIERIE COORDINATION SERVICES (69510 THURINS) pour un montant (comprenant la mission OPC) de 408 011,59 € HT (489 613,91 € TTC) soit 13,60 % (OPC inclus) du montant prévisionnel des travaux (3 000 000 € HT).

Le programme initial prévoyait une réhabilitation du bâtiment dans son enveloppe avec un traitement architectural spécifique uniquement sur les façades. Le dossier de la phase Diagnostic a souligné les profondes modifications subies par l'édifice au cours du XXème siècle ainsi que la présence d'éléments originaux encore présents derrière des doublages à l'intérieur du bâtiment.

L'étude de faisabilité a souligné la difficulté d'intégrer l'ensemble du programme et notamment les espaces annexes dans le volume existant. De plus, les recherches historiques et les sondages sur site ont permis de comprendre les dispositions initiales et notamment la présence d'un grand volume central formant le foyer et la salle de jeu.

Dans le souci d'une réhabilitation plus qualitative pour l'usage futur des lieux et plus respectueuse des dispositions historiques qui font la valeur de ce patrimoine, la maîtrise d'œuvre a proposé de retrouver ce volume avec la dépose du plancher (créé dans les années 1940 qui le divisait) et en contrepartie de créer des surfaces additionnelles. Une extension avec un traitement contemporain en tavaillons bois s'inscrivant dans le volume de l'ancienne salle de spectacle a été ajoutée sur la façade arrière.

Les études, en cours de finalisation, ont ainsi abouti à un montant prévisionnel des travaux désormais estimé par le maître d'œuvre à 4 460 000,00 € HT (valeur mai 2023).

Les travaux comprendront :

- la démolition des parties arrières du bâtiment, sans valeur architecturale,
- le désamiantage du bâtiment,

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six, le huit et le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Katia BACON, Mme Emily GROPPi, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickael BEAUJARD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Claude TERRIER
Mme Emily GROPPi	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Mickael BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme PARRA D'ANDERT
Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE	à	M. Thomas BARNET

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

- la rénovation des façades et de la toiture,
- les aménagements intérieurs et la réalisation d'une extension,
- les aménagements extérieurs, y compris le parking.

L'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable à ce projet et le permis de construire devrait être délivré début juin.

Conformément aux dispositions de la loi MOP, désormais intégrées au Code de la Commande Publique, et au contrat de maîtrise d'œuvre, il convient de revoir par avenant n°1 le montant des honoraires du maître d'œuvre, compte-tenu de l'évolution du programme validé par le maître d'ouvrage et de l'enveloppe financière prévisionnelle qui en résulte. Le montant du marché passe de 408 011,59 € HT à 539 065,00 € HT, soit une augmentation de 32,12 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 9 juin 2023, a donné un avis favorable à la conclusion de l'avenant n°1. Ce faisant, voici le bilan prévisionnel de l'opération :



Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	41 900,00 €
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre)</i>	<i>15 000,00 €</i>
<i>Frais d'huissier (constat des environnants)</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>Frais du coordonnateur sécurité santé</i>	<i>6 400,00 €</i>
<i>Frais du contrôleur technique</i>	<i>15 500,00 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>3 000,00 €</i>
Honoraires du maître d'œuvre (dont mission OPC)	539 065,00 €
Travaux	4 460 000,00 €
Mobilier (estimation provisoire)	200 000,00 €
Divers et imprévus <i>(5 % du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre)</i>	249 953,25 €
Total HT	5 490 918,25 €
TVA 20 %	1 098 183,65 €
Total TTC	6 589 101,90 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 29 pour et 6 abstentions (Madame PARRA D'ANDERT, Madame PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de Monsieur J.B. BAUD, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,


Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,


Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.